

Commune de POULIGNEY-LUSANS

L'an DEUX MIL VINGT TROIS, le VINGT et UN SEPTEMBRE ; le conseil municipal de la commune de Pouligny-Lusans s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 18 septembre sous la présidence de M. Frédéric SIKORA, maire, pour une session ordinaire.

Présents : Mesdames Agnès DJAMÉI DELILLE, Karine MAIRE, Marie MORVAN, Séverine PIERRE, Béatrice VAUTHEROT et Géraldine VIENNET ; Messieurs Benjamin BARBIER, Yannick DÉBOUCHE, Thierry HENRY, Marc LAURENT, Mickaël MESNIER, et Frédéric SIKORA.

Excusés : Philippe BONNOT, François HERANNEY donne pouvoir à Frédéric SIKORA et Alain ROGGERO

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la séance du 12 juin 2023
- Décision modificative numéro 1 budget eau
- Travaux de reboisement du plan de relance – attribution marché 2023-25468-001
- Vente terrain rue du Stade / grande rue
- Questions diverses :
 - Remise aux normes SMA
 - Boulangerie
 - Travaux parc Lusans
 - Accueil nouveaux arrivants
 - Terrain de foot
 - Lotissement
 - Formation
 - Date de la prochaine séance du conseil municipal

Les membres du Conseil Municipal adoptent le compte-rendu de la séance du 12 juin 2023 avec

13 voix pour
0 voix contre
0 abstention

Ouverture de séance

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Marie MORVAN est désignée secrétaire de séance.

2023-35 : Décision modificative numéro 1 budget eau

Suite à une erreur de saisie sur le logiciel, il convient de prendre une décision modificative sur le budget eau.

Soit : Compte 778/77 = - 1 785.00 €
Compte 72/042= + 1 785.00 €

Après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré, les membres du conseil approuvent la décision modificative avec :

13 voix pour
0 voix contre
0 abstention

2023-36 : Travaux de reboisement – plan de relance

Après examen des propositions des candidats et du rapport d'analyse des offres proposé par l'Office National des Forêts concernant les travaux de reboisement du plan de relance en forêt communale de Pouligney-Lusans, le conseil municipal décide de retenir les offres suivantes avec :

9 voix pour
2 voix contre
2 abstentions

- Pour le lot 1 : Travaux de préparation de la végétation
1 offre reçue
Entreprise retenue : NJC Forêt pour un montant de 8 880 € HT soit 9 768 € TTC
- Pour le lot 2 : Travaux de plantation et dégagement
Aucune offre reçue

Compte tenu de l'absence d'offre sur le lot 2, et par conséquent de l'impossibilité d'engager des travaux préparatoires (lot 1) sans garantie de pouvoir réaliser la plantation ensuite,

- ✓ Déclare le lot n°2 infructueux
- ✓ Charge Monsieur le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires pour trouver une solution acceptable pour le lot n°2 infructueux
- ✓ Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document et acte relatif à ce dossier.

Pour faire suite au constat d'infructuosité pour les travaux, fourniture et mise en place des plants, l'ONF propose de réaliser les travaux « fourniture et mise en place de plants, protection contre le gibier et dégagements selon le chiffrage suivant :

Forêt de Pouligney : 25 449.65€ HT soit 27 719.62 € TTC.

Forêt de Lusans : 2 711.02€ HT soit 2 960.41€ TTC.

Après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré, le conseil municipal décide avec 9 voix pour

2 voix contre
2 abstentions

- ✓ D'accepter la proposition de l'ONF pour le lot n°2 pour un montant de 28 160.67€ ;
- ✓ D'autoriser le Maire ou son représentant à signer les devis et tous documents relatifs au plan de relance ;
- ✓ D'informer l'entreprise NJC Forêt du résultat de l'appel d'offre.

2023-37 : Vente de parcelles rue du stade / grande rue

Pour faire suite au document de division parcellaire du 30 mars 2023, la parcelle 277 propriété de la commune a été divisé en 2 parcelles, soit la parcelle 329 superficie de 503m2 et la parcelle 330 d'une superficie de 141m2 situées rue du stade.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune souhaite vendre ces 2 parcelles aux futurs acquéreurs des 2 parcelles attenantes au prix de 50.00 €/m2 net vendeur.

La vente des parcelles attenantes a été confiée par les propriétaires à l'agence Alpha Immobilier qui se charge d'effectuer l'étude de sols conformément à la loi en vigueur.

La commune s'engage à régler les frais liés à cette étude au prorata des surfaces vendues, le devis global s'élevant à 2 262.62€, la commune prendrait en charge 390.00 €.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal avec

13 voix pour
0 voix contre
0 abstention

- ✓ Accepte de vendre les parcelles 329 et 330 au prix de 50.00 €/m2 net vendeur ;
- ✓ S'engage à régler les frais d'étude de sol à hauteur d'un montant approximatif de 390.00 € ;
- ✓ Autorise le Maire ou son représentant à signer tous les documents et actes notariés relatifs à la vente de ces 2 parcelles.

Questions diverses

Remise aux normes SMA

Lors de la visite de contrôle de la SMA, 27 points de non-conformités ont été relevés concernant l'électricité et la protection incendie.

La commune doit remettre le bâtiment aux normes ou avoir signé les devis de réalisation de travaux avant 2 novembre, sous peine de fermeture au public.

Boulangerie

Franck accepte la proposition d'achat de la commune suivant l'estimation des domaines soit 363 000€.

Un rendez-vous est pris avec l'EPF pour discuter de la faisabilité.

Travaux parc Lusans

Les bordures du boulodrome sont très abîmées, les membres du conseil proposent de se retrouver le samedi 14 octobre à 9h00 pour effectuer les travaux de remise en état.

Accueil nouveaux arrivants

La commune renouvelle l'accueil des nouveaux arrivants le 29 septembre à 19h30 à la salle multi-activités.

Terrain de foot

La tonte du terrain est effectuée depuis cet été par un membre du FCAM avec le matériel de la commune. Dans la mesure où la tondeuse n'est pas utilisée par la commune, le FCAM en ferait l'acquisition après révision effectuée par la commune.

Lotissement

Au vu de la conjoncture actuelle, le lotisseur a décidé d'abandonner le projet.

Association des maires

Les formations proposées sont ouvertes à l'ensemble du conseil municipal, elles doivent donc être diffusées.

Date prochain conseil

La prochaine séance du conseil est fixée au 19 octobre 2023 à 20h30.

Levée de séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35.